

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Peste porcine africaine

Une campagne de communication pour sensibiliser éleveurs, chasseurs et voyageurs aux bons gestes de prévention

Paris, mardi 9 novembre 2021

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance, ce mercredi 10 novembre, une campagne de sensibilisation « Peste porcine africaine : agir pour prévenir » en direction des éleveurs, des chasseurs et des voyageurs qui ont tous un rôle clé à jouer dans la prévention de la maladie. Les supports de communication invitent ces trois grandes catégories d'acteurs à respecter toutes les mesures de précaution dans leurs activités quotidiennes pour ne pas introduire ou véhiculer le virus en France.

Cette campagne de communication sera relayée dans la presse agricole et spécialisée, par les filières professionnelles et par les partenaires publics et associatifs du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Maladie virale mortelle pour les porcs et les sangliers, mais sans danger pour l'Homme, la peste porcine africaine (PPA) connaît depuis plus de 3 ans une dynamique de développement inquiétante en Europe. Présente dans la faune sauvage et dans certains élevages d'Europe de l'Est depuis 2014, la maladie s'est installée depuis un an dans la partie orientale de l'Allemagne après avoir touché la Belgique en 2018. Les Caraïbes sont également concernées suite à la détection durant l'été 2021 de nombreux foyers en République dominicaine et en Haïti, plaçant les Antilles françaises en vigilance accrue.

Si la France est aujourd'hui indemne de la maladie, **la facilité du virus à se diffuser géographiquement fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs, ainsi que sur les filières économiques françaises.** Afin d'écartier toute contamination des populations porcines françaises, les voyageurs sont donc encouragés à limiter les contacts avec des porcs et à ne pas transporter des produits contenant du porc (hormis après déclaration préalable des produits auprès des autorités de transports).

L'apparition du virus entraînerait en effet la fermeture de marchés d'exportation vers les pays tiers pour les porcs et les produits porcins français. **Maintenir notre pays indemne de la maladie est donc primordial.**

Pour en savoir plus sur la campagne : [Peste porcine africaine \(PPA\) : agir pour prévenir](#)

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

Éleveurs protégez vos animaux



RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire.



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette campagne est co-financée par l'Union européenne





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS ET LES SANGLIERS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes dans les populations de sanglier et au sein des élevages.

Chasseurs soyez vigilants



RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS



Signalez rapidement tout sanglier mort ou malade au réseau SAGIR.



Appliquez strictement les règles d'hygiène (nettoyage/désinfection bottes, gants, voiture, vêtements).



Séparez votre activité de chasse de celle d'élevage.



De retour d'une chasse à l'étranger, ne ramenez pas de venaison ni de trophée.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette campagne est co-financée par l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

Voyageurs ne propagez pas la maladie



RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS

**VOUS REVENEZ
D'UN VOYAGE
À L'ÉTRANGER ?**

EN VOITURE, CAR,
AVION, BÂTEAU ?



Ne transportez pas de porcs ou de produits d'origine porcine. Sinon déclarez-le aux autorités des transports.



Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées.



Ne visitez pas d'élevage si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette campagne est cofinancée par l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne